

## **Site de l'ancienne centrale nucléaire expérimentale de Lucens**

### **Demande de déclasséement définitif de la parcelle 925 sur le territoire de la commune de Lucens**

Dans sa décision du 12 avril 1995, le Conseil fédéral avait retenu que la parcelle 925 sur le territoire de la commune de Lucens, sur laquelle étaient entreposés les conteneurs renfermant divers déchets radioactifs, restait une installation nucléaire. Les conteneurs en question ont été transférés au dépôt intermédiaire central de déchets radioactifs de Würenlingen (canton d'Argovie) durant le mois de septembre 2003.

Le 30 novembre 2003, la Société nationale pour l'encouragement de la technique atomique industrielle (SNA) a déposé une demande de déclasséement définitif de la parcelle 925.

La demande de la SNA ainsi que l'avis de la Division principale pour la sécurité des installations nucléaires (DSN) de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) du mois de mars 2004 seront mis à l'enquête publique auprès la Chancellerie d'Etat du canton de Vaud et de la commune de Lucens ainsi qu'à l'Office fédéral de l'énergie du 27 avril au 19 mai 2004. La requête pourra aussi être consultée sur le site internet <http://www.energie-schweiz.ch/internet/02339/index.html?lang=fr>.

Toute personne et organisation ayant qualité de partie au sens des art. 6 et 48 de la loi fédérale sur la procédure administrative peut faire opposition à l'octroi de l'autorisation nécessaire dans le délai mentionné. L'opposition sera adressée à l'Office fédéral de l'énergie, 3003 Berne.

27 avril 2004

Office fédéral de l'énergie

## **Site de l'ancienne centrale nucléaire expérimentale de Lucens. Demande de déclassé- ment définitif de la parcelle 925 sur le territoire de la commune de Lucens**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.2004
Date	
Data	
Seite	1929-1929
Page	
Pagina	
Ref. No	10 137 575

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.